



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**DEMANDE D'EXTENSION D'UN ATELIER LAITIER DE 150 A 220 VACHES LAITIERES ET D'UNE MISE A JOUR
DU PLAN D'EPANDAGE**

GAEC DE LA BASSE COUR – LE MOLAY LITTRY ET SAON

Communes concernées :

**LE MOLAY LITTRY
SAON
CAHAGNOLLES
CAUMONT SUR AURE
FOULOGNES
LE BREUIL EN BESSIN
SAONNET
SAINT MARTIN DE BLAGNY
RUBERCY**

Par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2023, il a été prescrit, conformément aux dispositions de l'article R 512-46-1 et suivants du code de l'environnement, une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DE LA BASSE COUR, dont le siège social est situé 9 La Basse Cour - 14330 LE MOLAY LITTRY, représenté par MM. Loïc et Antoine PERES et David LETOURNEUR, exploitants-gérants, relative à une demande d'extension d'un atelier laitier de 150 à 220 vaches laitières et d'une mise à jour du plan d'épandage, sur le site d'exploitation à LE MOLAY LITTRY et sur le site annexe du «Clos au Gué» - 14330 SAON.

Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées auprès de la direction départementale de la protection des populations du Calvados (6 Bd Général Vanier – 14070 CAEN Cedex 5).

Cette consultation du public se déroulera du lundi 28 août au lundi 25 septembre 2023 inclus, en mairie de LE MOLAY LITTRY, où le dossier est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et à la mairie de SAON, où il est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 16 h 30 à 17 h 30 et le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30. Il est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados : <https://www.calvados.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/ICPE/Elevages-et-industries-agro-alimentaires/Consultations-du-public/Dossiers-soumis-a-enregistrement/2023>.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet dans les mairies de LE MOLAY LITTRY et de SAON, ou les adresser au préfet par courrier (bureau de l'environnement et de l'aménagement – rue Daniel Huet - 14038 CAEN cedex 09) ou par voie électronique (pref-enregistrement@calvados.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de l'instruction, le préfet du Calvados, autorité compétente pour statuer sur la demande, rendra sa décision par arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au III de l'article L 512-7 du code de l'environnement, ou par arrêté préfectoral de refus.

Le Préfet
Thierry MOSIMANN

